

TRADUCTION

ANSHEL RAND - Barrister-at-Law &
Avocat.
Notaire
Jérusalem.

AR/132/40.

B.P.No.993, Tel.5089.

*Traduction de
la Pièce 14,
ce après*

Je, soussigné ANSHEL RAND, de Jérusalem, Palestine,
Avocat, Notaire Public dûment autorisé et compétent
pour dresser cet acte, en vertu de la loi "Notaries public
(Foreign Documents) Ordinance, 1921", CERTIFIE ET ATTESTE
que la signature apparaissant au bas de la Déclaration sous
serment ci-annexée, et marquée "A" est la vraie signature de
Son Honneur J. ZUKERMAN, un Magistrat à Jérusalem, qui est
autorisé en vertu des Lois de Palestine, de déférer le ser-
ment sur des Déclarations de ce genre et de les vérifier
comme fait dans le cas de la Déclaration ci-annexée et
marquée "A".

EN FOI DE QUOI j'ai ici apposé
ma signature et cachet notarial
à Jérusalem, ce 2ème jour d'Octo-
bre de l'année Mil neuf cent
quarante.

(signé) Anshel Rand
- Timbre de 50 Mils -

Cachet
notarial.

ANSHEL RAND
Avocat, Barrister-at-Law
Notaire Public
Jerusalem.

(Vu pour authenticité de la signature
de Mr. A. Rand
Notaire Public en Palestine.

signé:

A. Law
A/Deputy Chief Secretary
du Gouvernement de Palestine.

Government Offices,
Jerusalem.

2 Octobre 1940.

(Sceau).